



Présents :

- Mme Formen, Mme Bayou, M. Chenevat, Mme Lorent-Attia, enseignants.
- Mme Le Belleguy, maître E du Rased
- Mme Ferrières, Mme Angot, et Mme Surdon ; parents élus titulaires.
Mme Berthelot, Mme Maltas et Mme Marsault; parents élus suppléants.
- M. Avenet ; Maire et Mme Freton ; adjointe en charge des affaires scolaires.

Excusés :

- Mr Durand, Inspecteur de l'Education Nationale.
- Mme Maudet enseignante
- Mr Pipiorski, parent élu titulaire
- Mme Chauveau, parent élu suppléant

-Nathalie Brancart, personnel responsable de la cantine scolaire

Nous n'avons pas reçu de courrier de la Fédération départementale des Délégués de l'Education Nationale, aucun DDEN n'est désigné auprès de notre école.

La séance débute à 18h05.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Bayou.

1. Fonctionnement du Conseil d'école

En premier lieu a été distribué au Conseil d'école l'article D411-7 du code de l'éducation.

Le Conseil d'école a décidé de voter les décisions à main levée.

Le Conseil d'école se réunit au minimum une fois par trimestre dans la BCD de l'école :

- 05/11/2019, 18h-20h
- 04/02/2020, 18h-20h
- 02/06/2020, 18h-20h

2. Résultats des élections

73 votants (63 exprimés et 10 nuls) sur 123 inscrits soit 59,35% de participation.

(64.70% de participation l'année dernière).

Parents élus titulaires : Mme Ferrières, Mme Angot, M. Pipiorski, M. Surdon

Parents élus suppléants :Mme Chauveau, Mme Berthelot, Mme Maltas, Mme Marsault

3. Vie Scolaire

-Effectifs : 85 élèves pour 65 familles, les effectifs sont en baisse cette année. 96 élèves, l'an dernier.

Répartis en 4 classes soit une moyenne de 21,25 enfants par classe.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
11	13	10	16	13	9	7	6

Une réunion avec le collège Lamartine devrait avoir lieu pour présenter le collège aux élèves de CM1 et CM2.

Une plaquette sera distribuée aux familles.

-Décloisonnement de 14h15 à 15h (durant la sieste des PS) :

-10 GS vont dans la classe de PS-MS avec Mme Maudet :

les lundis et mardis, compréhension de l'écrit et de phonologie

les jeudis et vendredis, compréhension de l'écrit et ateliers mathématiques pour l'entraînement et le réinvestissement des notions travaillées en classes.

- 6 CP de Mmes Lorent-Attia et Bayou rejoignent la classe de GS-CP de Mme Formen où ils étudient ensemble le code de lecture et les correspondances graphème/phonèmes.

- 9 CE2 rejoignent la classe de Mmes Lorent-Attia et Bayou

Les mardis : anglais

Les autres jours : questionner le monde, espace et temps

- ATSEM

Christine Breteault est Atsem dans la classe de PS-MS et Vincent Guillon fait office d'Atsem en GS-CP.

Ils officient tous les deux à plein temps en classe.

-Règlement intérieur de l'école

Aucune modification au règlement intérieur de l'école n'a été apportée.

A l'unanimité, il est reconduit pour l'année scolaire 2019-2020

-Projets des classes

Dates diverses :

-armistice 1918 : 11 novembre les élèves de cycle 3 préparent une lecture à cette occasion.

Nous comptons sur la présence d'au moins 4 élèves de CM.

-Exposition-vente de littérature jeunesse dans le cadre de la 15^e du livre 21 et 22 novembre Vente le 22 de 16h-à 18h

Mr le Maire demande s'il y a assez de livres. Mme Formen répond que la sélection prêtée par la FOL37 est constituée d'environ 7 grands cartons d'ouvrages de littérature jeunesse. Mr le Maire propose de faire don à l'école de livres entreposés actuellement en Mairie. Mme Formen conserve l'idée pour une autre occasion.

-fête de Noël : le vendredi 13 décembre

-carnaval organisé par l'APE: la date sera fixée vendredi 08/11.

-fête de l'école/kermesse : le samedi 20 juin

- PS-MS : Concert à l'Opéra de Tours le 26 mai
- PS-MS et GS-CP : Intervention d'un comédien et d'un illustrateur pour un spectacle de contes illustrés, le 17 décembre
- PS-MS et GS-CP : Participation à « maternelle au cinéma » aux 2^e et 3^e trimestres.
Dès confirmation de la date, nous ferons la demande de réservation du car auprès de la mairie.
- PS-MS et GS-CP : Visite au Château du Rivau (contes, jardins, arts visuels) début juin
- GS-CP : 1 sortie prévue au printemps pour assister à 1 concert organisé par les JMF
- GS-CP : Concerts pour le Club de l'amitié de St Genouph et pour les personnes âgées de l'Ehpad de La Riche au printemps.
- CP-CE1-CE2 et CM1-CM2 : en projet classe de mer à Belle-île-en-Mer du 18 au 22 mai 2020
Présentation du projet par Mr Chenevat et Mme Lorent-Attia
Ce projet concerne 40 enfants et 6 accompagnateurs.

Objectifs et activités :

Découverte de l'île, sensibiliser à la protection de l'environnement, visite culturelle de différents lieux, découverte des traditions bretonnes. Organisation des activités en collaboration avec l'association « Maison de la nature » ou CPIE et une association de danse bretonne. Pour le jeudi de l'Ascension, les enseignants ont organisé la journée de manière autonome avec notamment la visite de la citadelle.

Le but de ce projet est le développement de l'autonomie des élèves et de la coopération, mais aussi la préparation petit à petit à la séparation entre enfants et parents.

Financement : Budget global d'environ 15 000 euros.

- Hébergement à l'Auberge de jeunesse du Palais en pension complète 9000 euros.
L'APE a versé 2260 euros d'acompte pour la réservation. Le reste sera financé par les parents à hauteur de 180 euros par enfant échelonné en 9 mois mais l'objectif est de ne pas faire payer le mois de juillet.
- Transport en car estimé à 2500 euros. La demande est faite à la municipalité pour le financer.
Traversée aller-retour en bateau 600 euros. Si le devis du car baisse, la municipalité pourrait payer également la traversée en bateau soit un financement de 2500 euros à 3000 euros ce qui serait bien.
Sur place, les déplacements se feront à pied ou en car -activités pédagogiques.
- Activités sur place : estimation à 2200 euros (à confirmer), financé par la coopérative scolaire.

- Projet tournoi d'échec : dimanche 7 juin, salle mise à disposition par la Mairie, buvette tenue par l'APE et bénéfiques au profit de la coopérative USEP de l'école.

Mr le Maire informe le Conseil d'école qu'il faudra faire adopter le projet de financement en discussion au prochain Conseil Municipal pour le budget 2020 (mais l'équipe municipale actuelle n'a pas la maîtrise de ce budget). Elle peut assumer le fonctionnement mais pour le budget restant, il est seulement possible de le mettre en projet. Ce sera inscrit au budget et voté par le conseil du mois de décembre.

L'argent de poche : les enseignants préfèrent qu'ils n'en amènent pas ; mais sinon entre 5 et 10 euros maximum.

Afin d'apporter plus de précisions aux parents d'élèves des classes concernées, deux réunions d'information sont prévues par les enseignants. La première se déroulera début décembre et une autre fin avril.

Les classes de GS/CP et de CP/CE1 ont assisté à la représentation générale du festival du cirque le vendredi 27 septembre. Très bonne organisation, numéros de grande qualité.
Remerciement à la municipalité qui a financé cette sortie.

- RASED :

Mme Le Belleguy (maîtresse E), présente le réseau d'aide et de suivi des élèves en difficulté (RASED) qui est composé de 3 enseignantes dont une psychologue. Elles interviennent dans 10 écoles pour aider les enseignants et aider les élèves à progresser. Il est possible de rencontrer les parents dans un premier temps, avant d'intervenir sur le temps scolaire auprès de l'enfant concerné. Mme Le Belleguy rappelle la gratuité des interventions du RASED.

Leurs coordonnées sont disponibles sur la plaquette de l'école ainsi que sur le panneau d'affichage.

Mme Berthelot demande si en cas de harcèlement, elles interviennent. Mme Le Belleguy répond par l'affirmative, la psychologue scolaire peut intervenir (intervention en classe, rencontre parents, ateliers, ...). Plusieurs autres partenaires peuvent intervenir afin de croiser les regards.

4. Coopérative scolaire- USEP

Au 1^{er} novembre 2019 le compte était crédité de 4769,10 euros.

Nous avons encore à payer l'adhésion et affiliation à l'USEP pour 2 classes.

Cela permet d'emprunter du matériel de sport et de participer aux activités organisées par l'USEP37.

Les cotisations des parents rapportent 790€ (à ce jour) et permettront d'acheter du matériel et de faire des sorties pédagogiques.

Le Maire déclare qu'il prend en charge la totalité de l'adhésion Usep.

Mme Formen dit qu'elle enverra, dès sa réception, le montant total de la facture qu'elle évalue entre 400 et 500 euros.

Mr le Maire rappelle qu'il y a 200 euros par classe donné à l'APE soit 800 euros par an dans le budget pour l'APE. Mme Ferrières demande si cette somme est englobée dans les 2000 euros de Tours Métropole. Mr le Maire confirme.

Il est rappelé que chacun doit être acteur (municipalité, coopérative scolaire, APE et parents d'élèves) et doit participer au financement des projets pédagogiques à hauteur de ses moyens.

Mr le Maire insiste pour aider les familles dans le besoin : « Si dans votre entourage, vous apprenez qu'une famille est en difficulté, dirigez la vers le CCAS qui peut prendre en charge une partie ou la totalité des frais.

Les actions prévues cette année :

- Vente des photographies scolaires (les photos sont arrivées ce jour) 1800 euros > Période 1
Mme Formen demande s'il était simple et pratique de commander en ligne.
Les parents confirment mais trouvent le délai un peu court... Il faudrait plutôt trois semaines.
Il faudra en tenir compte l'année prochaine.

Le Maire souhaiterait pouvoir commander une photo de groupe par classe pour les archives.
Mme Formen se renseignera sur la faisabilité.

- Vente de saucissons pour Noël en Période 2
- Vente des objets fabriqués par les élèves et des gâteaux à la fête de Noël en Période 2
- Vente de crêpes faites par les parents à la sortie des classes chaque vendredi de la Période 3
- Vente de bulbes et plantes en Période 4
- Vente sacs de plage + gourdes + serviettes de plage à l'effigie de l'école ou avec dessins d'enfants en Période 5
Mme Surdon demande si la vente sera destinée uniquement aux élèves qui partent en classe découverte.
Mme Formen répond qu'elle sera destinée à tous.

5. Sécurité et équipements

- **Présentation des PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)**

Depuis l'année dernière, les écoles doivent avoir 2 PPMS distincts : l'un en cas de risques majeurs (tempête, inondations, catastrophe nucléaire etc.) et l'autre en cas d'attaque terroriste.

L'exercice PPMS attentat-intrusion a eu lieu le 8 octobre et un exercice risque majeur aura lieu en 2020.

Pour le premier, nous avons utilisé uniquement le téléphone portable de la directrice pour informer qu'il y avait intrusion. Chaque enseignant a bien reçu le message mais la situation n'est pas réaliste. Habituellement, les PE mettent leur portable en silencieux et ne le consultent pas pendant les cours. Il faudrait une alarme lumineuse et silencieuse. Elèves et enseignants ont adopté le bon comportement, portes et stores étaient fermés. Seul oubli, une lumière dans les sanitaires du bâtiment de maternelle.

Pour l'exercice de risque majeur qui nécessite le confinement, tel par exemple le cas de Rouen, une alarme doit être mise en place avec une tonalité différente de l'alarme incendie pour éviter toute confusion. Mme Formen soulève la difficulté de communiquer entre les 2 bâtiments. Seul moyen : le téléphone portable de chacun. L'idée est soulevée de mettre en place des talkiewalkies. Mr Chenevat insiste sur le fait que l'usage des talkiewalkies nécessite la possession de piles bien chargées.

- **Alerte incendie**

Le bilan de l'exercice incendie de Septembre 2019 a été lu. Les deux alarmes ont été déclenchées manuellement en élémentaire puis en maternelle (boitiers non reliés). Les alarmes ne s'entendent pas d'un bâtiment scolaire à un autre, ni depuis la cantine, et très faiblement depuis la cour de récréation lorsque les portes d'entrée sont fermées. Demande d'une solution pour que l'alarme soit entendue du personnel communal à la cantine et d'un bâtiment à un autre.

Mr le Maire dit que dans les textes, il est question d'alerter avec un sifflet ou une corne de brume et qu'ils ont amélioré la situation avec l'installation d'une alarme incendie. Une fois déclenchée, elle dure 5 minutes, on ne peut rien faire pendant ces 5 minutes.

- **Registre SST (Santé et sécurité au travail) et Registre sécurité.**

Ces deux documents concernent la sécurité à l'école.

-Le registre SST contient des fiches de signalement de situations dangereuses et/ou d'incidents qui peuvent être rédigées par : les parents, les employés communaux, les enseignants, les intervenants etc.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site internet de l'école, ou sur demande auprès de la directrice.

Actuellement une fiche de signalement concernant l'amiante est en cours de rédaction avec l'assistante de prévention départementale Mme Rameau.

Mr le Maire dit qu'une copie du DTA est à l'école et que la présence d'amiante est susceptible dans une classe, la seule précaution selon lui est de ne jamais faire percer les dalles.

Mme Formen souligne que les dalles sont abimées et que le DTA confirme bien après analyse la présence d'amiante dans les dalles vertes et bleues ainsi que la nécessité de faire des vérifications périodiques de leur

état. Mr le Maire dit que c'est à faire tous les 3 ans et c'est 800 euros. Il n'y a pas eu de travaux donc les dalles ne sont pas abîmées et le prix est trop coûteux.

Mme Formen insiste sur l'usure en surface.

Mr le Maire dit que le Conseil municipal reste sur ses positions.

Mme Formen rappelle qu'enseignants et parents d'élèves élus demandent au nom du principe de précaution qu'un revêtement plastique recouvre toute la surface de la classe de Mme Lorent –Attia et qu'il soit prévu dans le prochain budget afin d'éviter aux enfants, enseignants et personnel communal d'être exposés aux particules. Marcos Isabelle, Conseillère pédagogique et assistante départementale à la santé et la sécurité vient jeudi 7 novembre pour prendre connaissance du DTA.

-Présentation du registre de sécurité : les copies de chaque mise à jour du registre de sécurité doivent être remises au chef d'établissement; l'original étant en mairie.

- Travaux et équipement : Point sur les demandes faites en 2018-2019

Demandes résolues

- Restauration de la façade de la classe de GS/CP (entretenir les boiseries) avant l'hiver.
- Réparer les 2 manivelles de store défectueuses de GS/CP

Demandes en cours

- Mauvais fonctionnement des combinés téléphoniques (bureau de direction et couloir du primaire).
Mr le Maire en prend note et se charge de les changer.
- Réfection des sols des classes en élémentaire (pose d'un linoléum), notamment dans la classe de CP-CE1 (dalles abîmées contenant de l'amiante)
- Demande d'insonorisation des deux classes élémentaires
- Pour le PPMS : Plans des bâtiments scolaires avec emplacement des dispositifs de coupure (électricité, ventilation, gaz ...)
- achat d'alarmes « double-ton » pouvant être entendue de tous les bâtiments (y compris BCD et cantine) ou mises en réseau. Achat à soumettre au conseil municipal.
- Boue et flaques d'eau dans le passage d'accueil des élèves et parents aux classes juste après le portail. La mairie a déjà effectué des travaux mais ce n'est pas suffisant. Mr le Maire et ses équipes réfléchissent à une solution.
- Odeur de fuel persistante dans le couloir et les classes élémentaires
Les enseignants sont contraints d'aérer chaque matin avant l'arrivée des élèves, durant 10 minutes.
Les parents se plaignent car l'odeur imprègne cheveux et cartables des enfants.
Ils s'interrogent sur le contenu de la cuve. Mr le Maire précise que la cuve est emplies d'eau.
Mme Bayou confirme l'odeur persistante.
Mr le Maire pense que c'est depuis l'installation de l'aspiration, puisqu'auparavant on ne sentait rien.
La cuve doit être dégazée et découpée mais ce n'est pas fait pour des raisons budgétaires
Un parent ajoute que normalement ça doit être fait par l'entreprise qui effectue la nouvelle installation. Cela n'a pas été fait pour raison budgétaire au moment de la nouvelle installation.
Mme Formen a remarqué que le sol, sous la cuve, composé de sable et de terre, est imprégné de fuel et qu'il est peut-être à l'origine des odeurs de carburant. Dans ce cas, il faudrait ôter la terre.
Mr le Maire répond qu'il va en parler et y remédier.
- Vérification du toit : fuite d'eau au plafond en élémentaire et maternelle.
Mr le Maire répond qu'il faut refaire l'étanchéité.
- Pose d'un filet pour le bac à sable. Ce filet éviterait que des animaux fassent leurs besoins dans le sable. L'APE va financer le filet. Mme Formen et Mme Maudet se proposent de l'installer après chaque récréation avec l'aide des Atsem. Il faudra auparavant fixer quelques anneaux au sol. Le sable est changé avant chaque rentrée scolaire.
- Fuite dans le préfabriqué/ fuite dans les WC élémentaire
- Achat d'une petite cabane pour ranger tous les vélos/ engins roulants qui prennent beaucoup de place dans le hall de maternelle.
Mr le Maire propose de les mettre sous le préau mais ils risquent d'être volés. Les placards sous le préau n'ont pas la place suffisante, du matériel scolaire y est entreposé.
Mr le Maire propose de construire un nouveau boxe mais la surface du préau risque d'être terriblement réduite.

Mr le Maire note la demande d'un cabanon et y réfléchira.

6. TAPS

Ils ont lieu le mardi et le jeudi de 16h à 17h30. Ils sont encadrés par Christine et Vincent.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la mairie ; inscription à l'année ou par trimestre.

7. Pause méridienne et cantine

-Soucis de surveillance entre 12h et 12h05.

Mme Formen fait son possible pour que Vincent quitte la classe de à 11h55 et rejoigne les grands et ainsi assurer la surveillance dès 12h.

Il est nécessaire de repenser l'organisation de ce regroupement : le lieu, le passage aux toilettes en décalé et les modalités d'appel des enfants pour limiter sa durée.

Mr Chenevat note que l'appel est long, les enseignants proposent de noter les absents du jour et de transmettre l'information à Nathalie et Vincent.

-Les parents déplorent les nombreux conflits entre enfants qui se déroulent pendant la pause méridienne.

L'encadrement actuel est le suivant :

-Vincent et Louis surveillent la cour de 12h à 13h/13h30.

-Louis conduit les 11 PS à la sieste vers 13h00 Vincent prend en charge la surveillance seul des 38 élèves de MS/GS/CP jusqu'à 13h30 et Louis prend la relève de 13h30 à 14h05

-Sylvie surveille seule 31 élèves de CE/CM de 13h50 à 14h05

Mme Freton pense qu'il y a un problème car normalement ils sont toujours deux dans la cour.

Le planning de présence de surveillance extérieure va être revu en mairie afin qu'il y ait toujours 2 adultes.

Il y a une défaillance, il y a dû avoir une incompréhension. Sylvie sera tenue informée qu'elle doit sortir de la cantine à 13h30.

Il serait souhaitable d'envisager une formation du personnel communal en gestion des conflits.

Mme Freton précise que le personnel a eu des formations mais pas à ce sujet.

Mr le Maire rappelle la procédure : un mot est envoyé en Mairie pour chaque manquement au règlement. Au 3^{ème} mot, une lettre d'avertissement est envoyée aux parents. Au 3^{ème} avertissement, l'élève est temporairement exclu de la cantine. Il souligne que la cantine n'est pas une compétence obligatoire.

Est-il possible de scinder le groupe en 2 en proposant en alternance des activités en extérieur et en intérieur (garderie) pendant la pause méridienne ?

Mr le Maire répond qu'il faut que les enfants s'essuient les pieds et enlèvent les chaussures avant d'entrer.

L'animateur informe que c'est déjà en place.

Mr le Maire donne son accord.

-Des PAI sont en attente de signature pour la cantine et le temps périscolaire.

Les enfants ne peuvent recevoir le traitement en cas de symptômes sans signature par la mairie, les parents et le SAMU seront appelés en cas d'urgence. Mr le Maire n'a pas entrepris de démarches. Pour l'instant aucun employé municipal ne donnera de médicament. Les parents des enfants ayant des allergies peuvent donner le panier repas, c'est tout.

Mme Berthelot souligne qu'en cas d'urgence, il faut agir au plus vite sinon c'est non-assistance à personne en danger. On ne peut pas attendre les secours.

Mme Formen informe que le médecin scolaire peut venir à l'école et assurer la formation du personnel communal. Elle se propose de transmettre au plus vite ses coordonnées à la municipalité.

Mr le Maire est d'accord.

Mr le Maire demande si internet fonctionne bien maintenant car toutes les prises ont été testées.

Mme Formen répond par l'affirmative, toutefois dans la salle informatique, une souris est défaillante.

Mr le Maire pense en avoir peut-être une à donner à l'école et demande si le scan et le photocopieur fonctionne.

Le photocopieur fonctionne bien mais le scan qui a été donné est trop ancien et ne peut être raccordé aux ordinateurs.

8. Questions diverses

Voici la liste des questions reçues :

- Est-il possible d'afficher le menu du mois dans le panneau d'affichage près de la garderie ?

Mme Formen dit que c'est chose faite et qu'il est possible de le consulter ou l'imprimer sur le site Restoria ou bien de s'inscrire à la Newsletter de la Société de restauration qui l'envoie alors directement aux familles.

Question TAPS

L'animateur explique qu'il y a 24 enfants le mardi et le jeudi au TAPS. Il explique qu'au-delà de 24 enfants, cela deviendrait ingérable. Mme Formen demande si le nombre d'enfants est plafonné. La Mairie précise que le groupe est divisé en 2. L'animateur répond par l'affirmative, ils font bien deux groupes avec 12 enfants ; mais plus d'enfants par groupe serait difficilement gérable.

Mr le Maire propose aux personnes chargées des Taps de se réunir en Mairie pour en parler.

Il annonce que cette année comme l'année prochaine, il ne pourra pas mettre une personne de plus.

Les parents envoient peut-être plus les enfants au TAPS plutôt qu'à la garderie, car ils ne payent pas, s'interroge la mairie.

Un parent répond par la négative et déclare que c'est parce qu'ils découvrent de nouvelles activités.

Propreté

Mr le Maire insiste pour que les enfants ramassent les papiers et laissent les tables propres dans les salles de classe.

Conflits

Un parent évoque un conflit sur le temps du midi entre des élèves de CM. L'enseignant dit que tout s'est vite arrêté après discussion et remise à plat. Depuis les parents concernés ne sont pas venus le voir.

Le climat est bon dans l'ensemble, c'était un épisode fâcheux mais ça va nettement mieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 10

La secrétaire,

Laura BAYOU

La présidente,

Pierrette FORMEN